



EDITORIAL

L'équipe municipale a décidé d'informer en permanence les guisardes et les guisards des réalisations effectuées ou en projet.

C'est pourquoi, chaque semestre, un journal d'information sera édité par ses soins, avec une thématique différente.

Dans ce premier numéro, le thème retenu est "L'URBANISME".

Vous pouvez constater que la municipalité s'est bien engagée dans ce domaine. L'acquisition de l'ex-bâtiment "La Brasserie du Fort" (août 2010) et sa démolition complète en 2011 contribueront à embellir l'entrée de notre cité. Des projets d'aménagement paysager et de sécurité sur ce site sont à l'étude. Parallèlement, la municipalité s'est occupée du relogement des derniers occupants dans des conditions beaucoup plus décentes qu'auparavant.

D'autres acquisitions devraient suivre prochainement (notamment des vieux immeubles devenus parfois le refuge de personnes marginalisées où règne une certaine insécurité).

Ces immeubles seront destinés à la démolition.

Détruire ces habitations insalubres permet de lutter contre "les marchands de sommeil"; ces propriétaires indécents qui louent des appartements non conformes voire dangereux à des prix élevés.

Conformément à nos promesses de soutien actif à l'économie locale, l'ex-bâtiment de l'E.D.F.-G.D.F., situé rue Lucien Depreux à Guise, a récemment été acheté par la commune.

Il servira à héberger des micro-entreprises et des cabinets para-médicaux locaux.

La proximité d'un parking permettra aux usagers un stationnement aisé et surtout sans danger.

Nous avons également implanté les foires et les marchés en centre-ville.

Par ailleurs la municipalité réfléchit sur la sécurité de ses administrés : la mise en place d'une vidéo-surveillance rue Camille Desmoulins sera la première étape de ce programme. D'autres secteurs de la ville feront l'objet d'une étude complémentaire mais nous en reparlerons dans une autre édition...

Je vous donne donc rendez-vous bientôt pour un second numéro, mon équipe et moi-même restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations...

Le Maire

Hugues COCHET

SOMMAIRE

Page 1

Infos :

- Bien vivre ensemble
- 2011 : démolition de la «Brasserie du Fort»

Page 2 et 3

Dossier URBANISME :

- Le Plan Local d'Urbanisme
- Des questions / des réponses

A l'écoute de nos concitoyens :

- Réalisations et Projets

Page 4

Le p'tit Guisard à l'école Innovation et tradition

INFOS

Bien vivre ensemble

Une ville accessible à tous

La loi 2005-102 du 11 février 2005 concernant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a fixé le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, notamment :
les handicaps physique, visuel, auditif, mental et psychique.

En avril 2010, le Conseil Municipal décidait le lancement d'une étude concernant l'accessibilité de la voirie et des bâtiments communaux pour les Personnes à Mobilité Réduite. Le coût de cette étude, confiée à la Société QUALICONSULT 80 Amiens, s'est élevé à 20 000€ TTC.

A ce jour, la première phase portant sur le diagnostic des bâtiments recevant du public a déjà été réalisée.

Actuellement, l'action de la municipalité se porte sur l'étude des déplacements entre les différents édifices publics afin de permettre leur accessibilité à tous les citoyens .

Le piéton et l'automobiliste

Il est constaté que des voitures stationnent souvent sur les trottoirs, empêchant les piétons de circuler librement et en toute sécurité. Ceux-ci sont obligés d'emprunter la chaussée.

N'oubliez pas qu'en cas d'accident la responsabilité des automobilistes est engagée et que cette infraction est passible d'une amende de 35 euros .

2011 : Démolition de la «Brasserie du Fort»



La ville de Guise a fait l'acquisition de l'ancienne brasserie du fort. Le relogement des derniers habitants a été assuré par la mairie.

La démolition de ce bâtiment insalubre devrait intervenir courant 2011.

Afin d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens et l'image de la ville auprès des visiteurs, un aménagement paysager est prévu sur le site.

DOSSIER URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

1. Qu'est ce que c'est ?

C'est un document qui décrit les obligations à respecter par toute personne qui désire construire ou modifier un bâtiment existant dans notre commune. Ce règlement (rendu obligatoire par la loi **SRU** - relative à la **S**olidarité et au **R**enouvellement **U**rbain - du 13 décembre 2000) remplace le **Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)** en vigueur de janvier 1986 à décembre 2000.

Le PLU a modifié considérablement les notions du droit des sols telles que l'on pouvait les connaître auparavant. Si la loi permet de diminuer les délais d'instruction des dossiers et si elle simplifie les formalités administratives nécessaires aux demandes d'autorisation, elle se veut stricte sur l'application du règlement.

L'étude du PLU a débuté au mois de mai 2004 ; son élaboration a duré 4 années. Pendant cette phase de concertation, des réunions publiques ont été organisées, des bulletins d'informations municipales ont été distribués, un panneau d'affichage a séjourné dans le hall de la mairie, les élus et les services de la mairie ont été mis à disposition du public pour répondre ou apporter des réponses aux interrogations légitimes des administrés.

Le PLU constitue le document fondamental de la planification urbaine locale. Il fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols, qui peuvent comporter l'interdiction de construire, la délimitation des zones urbaines ou à urbaniser, les zones naturelles, agricoles et forestières à protéger et il définit, en fonction des circonstances locales, les règles concernant l'implantation des constructions.

2. Le territoire est découpé en zones

Celles-ci sont désignées dans le règlement et sur le plan par un indice commençant par la lettre **U** s'il s'agit de zones **U**rbanisées, par la lettre **AU** ou **2AU** s'il s'agit de zones **À** Urbaniser, par la lettre **A** s'il s'agit de zones **A**gricoles, par la lettre **N** s'il s'agit de zones **N**aturelles.

Des indices complémentaires suivent ces premiers indices pour préciser la spécificité de la zone.

3. Les contraintes

a) La ville de Guise dispose d'un patrimoine historique exceptionnel: un **périmètre protégé autour des monuments classés** (château-fort, Familistère Godin) détermine des servitudes imposant des règles particulières de conservation des sites.

Tous les projets de constructions neuves ou de modifications du bâti existant dans ces périmètres font l'objet du visa de l'Architecte des Bâtiments de France (**ABF**) qui peut les accepter, les refuser ou imposer leur modification.

Avant de déposer une demande d'autorisation de travaux, il est fortement conseillé, si la construction est située dans le périmètre de protection, de le rencontrer afin de prendre en compte ses recommandations.

b) Depuis septembre 2010, un **Plan de Protection des Risques Inondations (PPRI)** a été mis en place par arrêté préfectoral.

Celui-ci implique des servitudes complémentaires pour les constructions situées dans les zones présentant des risques d'inondation en cas de débordement de l'Oise et de ses canaux.

Les mesures de protection figurent dorénavant en annexe dans le PLU, les zones concernées sont indiquées sur un document graphique.

Les pièces afférentes au PLU et au PPRI sont consultables sur simple demande au service d'urbanisme de la mairie.

Les notaires et les agents immobiliers informent les futurs acquéreurs de maisons des règles particulières d'urbanisme qui s'appliquent à la zone où se trouve la propriété.

Les entrepreneurs ou artisans, susceptibles de réaliser les travaux dans votre habitation peuvent également vous expliquer les démarches à effectuer pour obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de votre projet.

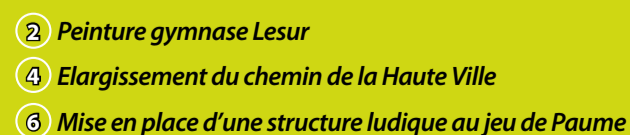
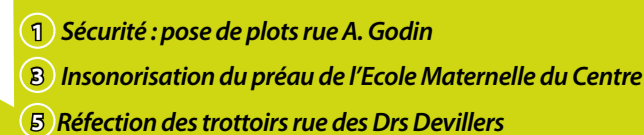
Renseignements auprès de la Mairie ou à la Direction Des Territoires de l'Aisne (DDT) 25 rue Albert Thomas 02100 Saint-Quentin, et sur le site Internet du Ministère de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement Durable.

En cas de refus, vous pouvez modifier votre projet et déposer une autre demande. Les services de la mairie sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

A L'ÉCOUTE DE NOS CONCITOYENS... A L'ÉCOUTE DE NOS CONCITOYENS...

RÉALISÉ

EN PROJET



Square du Jeu de Paume
Installation d'un complexe sportif

La rue de la République
Etude d'aménagement des trottoirs
et des parkings

① Sécurité : pose de plots rue A. Godin

② Peinture gymnase Lesur

③ Insonorisation du préau de l'Ecole Maternelle du Centre

④ Elargissement du chemin de la Haute Ville

⑤ Réfection des trottoirs rue des Drs Devillers

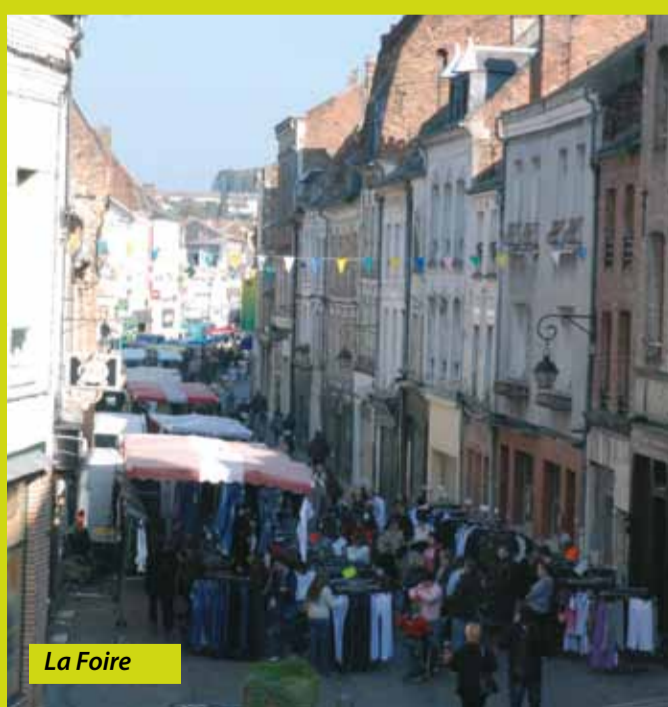
⑥ Mise en place d'une structure ludique au jeu de Paume

DOSSIER URBANISME

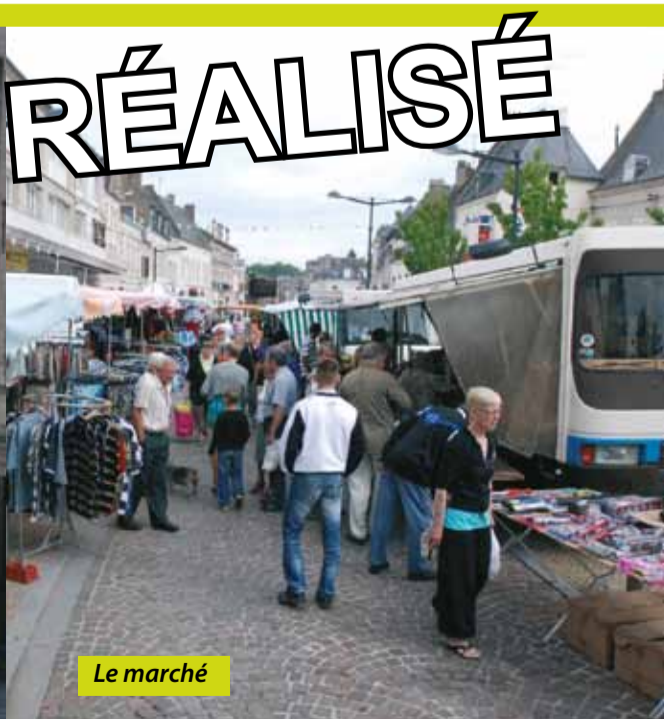
Des questions / des réponses

	Aucune formalité si	Déclaration de travaux préalable si	Permis de construire si
Je construis ou j'agrandis la maison		moins de 20m ²	plus de 20m ²
J'effectue des travaux sur une construction existante	- pas de création de surface de plancher - pas de modification de façade - construction du plancher supplémentaire de moins de 2 m ²	- création de plancher de 2m ² à 20m ² - création d'une ouverture dans le mur - ravalement de façade même avec couleurs identiques	création de plancher de plus de 20m ²
Le garage : . je le transforme en chambre . je le transforme en commerce de détail dans l'habitation	surface inférieure à 10m ² et pas de modification extérieure	surface supérieure à 10m ² pas de travaux qui changent l'aspect extérieur ou sans toucher aux murs porteurs	changement de l'aspect extérieur
Le toit		- ajout d'une charpente sur le toit terrasse en créant une pièce mansardée - pose d'une fenêtre de toit ou d'une lucarne - réfection complète avec ou sans changement de type de matériaux	rehausse du mur pour ajouter une fenêtre de toit
J'installe une véranda		moins de 20m ²	plus de 20m ²
J'installe un abri de jardin		moins de 20m ²	plus de 20m ²
Je construis un mur ou une clôture	mur de soutènement	mur de clôture	
Piscine fixe		sans couverture - surface comprise entre 10 et 100m ²	avec couverture fixe ou modulable de 2m de haut
Piscine gonflable	- moins de 10m ² - plus de 10m ² mais moins de 3 mois	plus de 10m ² et durée d'installation supérieure à 3 mois	
Pose de manière durable	éolienne de 12m de haut	antenne parabolique-climatiseur	
J'installe ma caravane dans ma cour	en attendant d'être utilisée pour les vacances	installation fixe (suppression des roues)	

A L'ÉCOUTE DE NOS CONCITOYENS... A L'ÉCOUTE DE NOS CONCITOYENS...



La Foire



Le marché

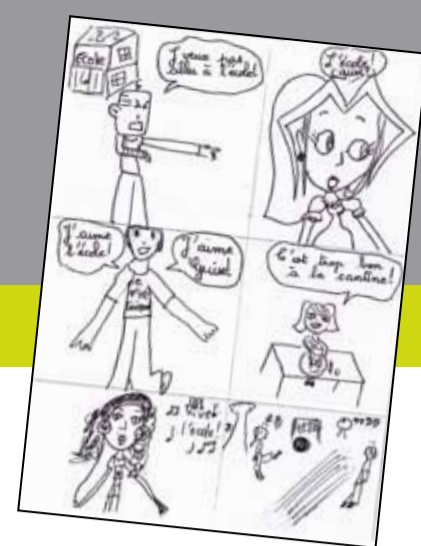


Place Lesur - Pose de toilettes publiques

RÉALISÉ

La municipalité soucieuse de dynamiser le Centre-Ville, a décidé d'installer le marché du samedi sur la place d'Armes et la foire mensuelle dans les rues du Centre-Ville afin de donner un nouvel élan au commerce guisard.

Le p'tit Guisard à l'école



Le 3 septembre les élus ont visité les écoles.
 Une **observation** : la baisse de la population, et par conséquent la baisse du nombre de naissances, entraîne une diminution du nombre des élèves de maternelle.



ECOLE GODIN
 Directeur : M. Noisette
 8 classes : 177 élèves



ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE
 Directeur : M. Bassigny
 14 classes : 278 élèves



ECOLE MATERNELLE DU CENTRE
 Directrice : Mme Legrand
 7 classes : 144 élèves



ECOLE SCHWEITZER
 Directrice : Mme Lamoureux
 3 classes : 62 élèves

Les améliorations dans nos écoles (82 864 euros)

Ecole Primaire Godin : réfection des peintures-renforcement des piliers du sous-sol
 Ecole Primaire Schweitzer : remplacement des 2 chaudières
 Ecole Maternelle du Centre : amélioration de l'acoustique du préau (pose de mobiles)

INNOVATION - TRADITION

Les week-ends théâtre amateur



Pour la deuxième année consécutive, la Ville de Guise a organisé un week end théâtre amateur le 27 et 28 mars 2010. Deux troupes de théâtre ont été accueillies : une troupe de Sissonne le samedi soir «Mandy Comédie» et une troupe de Wignehies «les prout'yeux» le dimanche après-midi.

La chasse à l'oeuf

Le dimanche 4 avril 2010, rendez-vous a été donné au bois des coutures aux enfants de Guise afin de participer à une chasse à l'oeuf. Sitôt le départ donné, les enfants s'en sont donné à coeur joie. Ils sont repartis chacun avec une poule et quelques oeufs en chocolat.



Le cinéma plein-air

Le vendredi 16 juillet 2010, la Ville de Guise a diffusé le film «twilight» dans le cadre du cinéma plein-air. Des jeux picards étaient également proposés avant la diffusion du film. Chaque année ce spectacle sera renouvelé dans un quartier différent de la ville.



Le Tour de France



Les étoiles d'un soir



250^{ème} anniversaire de la naissance de Camille Desmoulins



Les journées musicales



La France en courant



La fête d'Automne

Commune de Guise

Rue Chantraire
 02120 GUISE
 Tél. 03 23 61 80 80
 Fax : 03 23 61 17 67
 accueil-mairie@ville-guise.fr
 www.ville-guise.fr

Conception et création : Mairie de Guise
 Impression : J2M Imprimerie - Saint-Quentin